

adopté

**S É N A T**

le 21 décembre 1966.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

---

**PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation de l'Accord de siège,  
signé à Paris le 13 mai 1966, entre le Gouver-  
nement de la République française et la Banque  
interaméricaine de développement.*

**(Texte définitif.)**

---

*Le Sénat a adopté sans modification, en  
première lecture, le projet de loi, adopté par  
l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont  
la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 2073, 2181 et in-8° 592.

Sénat : 67 et 109 (1966-1967).

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord de siège entre le Gouvernement de la République française et la Banque interaméricaine de développement, signé à Paris le 13 mai 1966, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 décembre 1966.

*Le Président,*

*Signé :* Gaston MONNERVILLE.

---

(1) Voir le document annexé au numéro 2073 (Assemblée Nationale, 2<sup>e</sup> législature).